

RÈGLEMENT NUMÉRO 1052

Règlement modifiant le règlement numéro 999 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour:

- Modifier le critère 3) de l'article 4.9.3 du P.I.A.-9 afin que le toit d'un bâtiment d'habitation communautaire (He) puisse être plat.

Considérant que lors d'une réunion du conseil, il fut adopté le règlement numéro 999 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) portant le numéro 972;

Considérant que ce conseil juge approprié de modifier ce règlement afin d'ajuster un critère particulier dans le cas de la construction d'une habitation communautaire dans la zone 34-H;

Considérant que le conseil a, lors d'une séance tenue le 16 janvier 2006, adopté par résolution ce projet de règlement;

Considérant que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les locataires et propriétaires d'immeubles habiles à voter conformément à la loi;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que le règlement ordonne, statue et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

Le règlement numéro 999 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 est modifié de la façon suivante:

Par l'ajout, à la suite du deuxième alinéa du critère 3) de l'article 4.9.3 du P.I.A.-9, de l'alinéa suivant:

"Ce critère ne s'applique pas dans le cas de la catégorie de construction "Habitation communautaire (He)" où un toit plat est autorisé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Beupré, le 6 mars 2006.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon
Greffière